

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°2022/67

portant composition du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R.1434-33 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé et le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret n°2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU l'arrêté n°16-1224 relatif à la délimitation du périmètre des territoires de démocratie sanitaire de la Région Ile-de-France du 18 octobre 2016 ;

VU le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021;

VU les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

VU les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés ;

VU l'arrêté n° 2022/45 du 14 juin 2022 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne

VU l'arrêté n° 2022/51 du 21 juin 2022 fixant la liste des membres du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne

VU la désignation du Médecin général Serge CRÉMADES, Médecin-Chef HIA BEGIN, titulaire au titre des personnes qualifiées

VU la désignation du Professeur Jacques DURANTEAU, titulaire au titre des PCME de l'AP-HP et du Docteur Jean-Philippe DAVID, suppléant au titre des PCME de l'AP-HP

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne est désormais fixée comme figurant en annexe.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Conseil Territorial de Santé.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : La Directrice de la Démocratie sanitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le 26 septembre 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE

Composition du Conseil Territorial de Santé du Val-de-Marne

1. Pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé :

⇒ a) Pour les représentants des établissements de santé :

Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Nicolas CHAMP (<i>FHP</i>)	Madame Galatée COSSET DESPLANQUES (<i>FEHAP</i>)
Madame Nathalie PEYNEGRE (<i>FHF</i>)	Madame Catherine VAUCONSANT (<i>FHF</i>)
Monsieur Denis DUCASSE (<i>APHP</i>)	Madame Sabrina LOPEZ (<i>APHP</i>)

Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Docteur Renaud PEQUIGNOT (<i>FHF</i>)	Docteur Thierry COHEN (<i>FHF</i>)
Professeur Jacques DURANTEAU (<i>AP-HP</i>)	Docteur Jean-Philippe DAVID (<i>AP-HP</i>)

⇒ b) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Cindy CHEMAMA (<i>FHF</i>)	Madame Cecile DELPECH (<i>FEHAP</i>)
Madame Chainese RADJATI (<i>SYNERPA</i>)	Madame Floriane GUYON (<i>SYNERPA</i>)
Madame Caroline OSSARD (<i>NEXEM</i>)	Monsieur Hervé PIGALE (<i>FHF</i>)
Monsieur Frédéric CATHOU (<i>URIOPSS IDF</i>)	Madame Emilie LANCEREAU (<i>URIOPSS IDF</i>)
Monsieur Sandy GUIRLIN (<i>UNA IDF</i>)	

⇒ c) Pour les représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Yves TALHOUARN (<i>CRETEIL SOLIDARITE</i>)	
Monsieur Samyr NASCIMENTO LIRA (<i>GROUPE SOS SOLIDARITES</i>)	
Madame Isabelle FERNANDEZ (<i>FEDERATION ADDICTION</i>)	Monsieur Philippe LANGUENOU (<i>FEDERATION ADDICTION</i>)

⇒ d) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux :

Au titre des médecins libéraux (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Docteur André TARDIEU (<i>URPS Médecins</i>)	Docteur Daniel SCIMECA (<i>URPS Médecins</i>)
Docteur Eric WEINBERG (<i>URPS Médecins</i>)	Docteur Antoinette SPASSOVA (<i>URPS Médecins</i>)
Docteur Bernard ELGHOZI (<i>URPS Médecins</i>)	Docteur Frédéric THIBAUT (<i>URPS Médecins</i>)

Au titre des autres professionnels de santé (URPS) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Eric DOURIEZ (<i>URPS Pharmaciens</i>)	Madame Laurence PEREIRA (<i>URPS Chirurgien-dentiste</i>)
Monsieur Philippe LEVANNIER (<i>URPS Masseurs kinésithérapeutes</i>)	Madame Sylviane LEWIK (<i>UPRS Orthophonistes</i>)
Madame Bernadette HERAULT (<i>URPS IDE</i>)	Madame Véronique DISSAT (<i>URPS Orthoptistes</i>)

⇒ e) Pour les représentants des internes en médecine :

Titulaires	Suppléants

⇒ f) Pour les représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

Au titre des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Au titre des centres de santé :

Titulaires	Suppléants
Madame Marianne PETIT (FNCS)	Madame Céline VAN BUTSEL (FNCS)

Au titre des maisons de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jacques Claude CITTEE (<i>FEMASIF</i>)	

Au titre des réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Matthieu ZUBA (<i>DAC 94 Ouest</i>)	Madame Hélène MARTINEAU (<i>DAC 94 Est</i>)

Au titre des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires :

Titulaires	Suppléants
Docteur Thierry GUEROUT (<i>CPTS Champigny-sur-Marne</i>)	Docteur Jonathan YANA (<i>CPTS St Maur-Ouest Joinville</i>)

Au titre des communautés psychiatriques de territoire :

Titulaires	Suppléants

⇒ g) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaires	Suppléants
Madame Nadine HAAS (<i>FNEHAD</i>)	Madame Claire BACOT (<i>FNEHAD</i>)

⇒ h) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patrick THERON (<i>CROM IDF</i>)	Docteur Eric GIBERT (<i>CROM IDF</i>)

2. Pour le collège des usagers et associations d'usagers :

a) Au titre des associations agréées :

Titulaires	Suppléants
Madame Michèle DE PREAUDET (<i>AFTC IDF</i>)	
Monsieur Patrice CHAUVEL (<i>UFC QUE CHOISIR</i>)	
Monsieur Claude COTTET (<i>CLCV</i>)	Monsieur Christian FORCIOLI (<i>CLCV</i>)
Monsieur Denis EYMARD (<i>UNAFAM</i>)	
Madame Odile HOURCADE (<i>FRANCE ALZHEIMER 94</i>)	Madame Annick BOULY DE LESDAIN (<i>FRANCE ALZHEIMER 94</i>)

b) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Madame Françoise FALLOUS (<i>APF-France handicap Val-de-Marne</i>)	Monsieur Pascal MARTIN (<i>APF-France handicap Val-de-Marne</i>)
Monsieur Jean-Pierre BOBILLOT (<i>UNAPEI Val-de-Marne</i>)	M. Bruno VELLAT (<i>UNAPEI Val-de-Marne</i>)

c) Au titre des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean AMAR (<i>FSU</i>)	Monsieur Joël CHENET (<i>FRG-FP</i>)
Madame Christine VISCONTI (<i>UFR</i>)	Monsieur Claude GASCARD (<i>UNRPA</i>)

3. Pour le collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

⇒ a) Pour les conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Christel ROYER (<i>Conseil régional IDF</i>)	Monsieur Olivier DOSNE (<i>Conseil régional IDF</i>)

⇒ b) Pour les représentants des conseils départementaux :

Titulaires	Suppléants
Madame Geneviève CARPE (<i>Conseil départemental du Val-de-Marne</i>)	Madame Mélanie NOWAK (<i>Conseil départemental du Val-de-Marne</i>)

⇒ c) Pour les représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Docteur Isabelle BURESI (<i>PMI</i>)	Docteur Alexandra MOUTEREAU (<i>PMI</i>)

⇒ d) Pour les représentants des communautés:

Titulaires	Suppléants

⇒ e) Pour les représentants des communes

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle VILATA (<i>AMF</i>)	Monsieur Régis CHARBONNIER (<i>AMF</i>)
Monsieur Jacques LABESCAT (<i>AMF</i>)	Madame Aïcha GASSET (<i>AMF</i>)

4. Pour le collège des représentants de l'Etat et des organismes de Sécurité Sociale :

⇒ a) Pour les représentants de l'Etat :

Titulaires	Suppléants
Madame Martine LAQUIEZE (<i>Préfecture 94</i>)	Madame Faouzia FEKIRI (<i>Préfecture 94</i>)

⇒ b) Pour les représentants des organismes de Sécurité Sociale :

Titulaires	Suppléants
Madame Jacqueline POLIZZI (<i>CAF 94</i>)	Madame Ariane LE DORE-GOODWIN (<i>CNAVTS</i>)
Monsieur Frantz LEOCADIE (<i>CPAM 94</i>)	Docteur Anne PARIENTE (<i>DRSM Ile-de-France</i>)

5. Pour le collège des personnalités qualifiées :

Titulaires
Médecin Général Serge CRÉMADES (<i>Médecin Chef HIA BEGIN</i>)
Docteur Pascal CACOT (<i>Association Vivre</i>)

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.